

II

Le chef du Département Politique Fédéral de Suisse à l'Ambassadeur du Canada à la Suisse

Le Chef du Département Politique Fédéral

BERNE, le 10 janvier 1958.

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

Par Note de ce jour, Votre Excellence a bien voulu me communiquer ce qui suit:

«J'ai l'honneur de me référer à l'accord entre le Gouvernement du Canada et le Conseil fédéral suisse, relatif aux services aériens, signé aujourd'hui à Berne, et de proposer qu'en attendant la ratification par nos Gouvernements respectifs, les dispositions de l'accord soient applicables à titre provisoire.

Je serais reconnaissant d'apprendre si le Conseil fédéral suisse approuve cette proposition. S'il en est ainsi, je suggère que cette Note et votre réponse constituent un arrangement à cet effet entre nos deux Gouvernements, lequel entrerait en vigueur immédiatement.»

J'ai l'honneur de vous confirmer l'accord du Conseil fédéral sur ce qui précède.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma haute considération.

MAX PETITPIERRE

Son Excellence,

Monsieur Edmond Turcotte,
Ambassadeur du Canada,
BERNE.